

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1913

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société Singulex et à la société Fab'entech pour les projets de recherche et développement FEMTOKINE et EMERFAB - Convention cadre**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagherne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Huguet, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrière, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

Séance publique du 16 décembre 2010**Délibération n° 2010-1913**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société Singulex et à la société Fab'entech pour les projets de recherche et développement FEMTOKINE et EMERFAB - Convention cadre**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Avec près de 100 000 emplois dans les sciences de la vie, la Région Rhône-Alpes est le deuxième employeur national de ce secteur en forte croissance. Initié par la Communauté urbaine de Lyon, le pôle de compétitivité Lyonbiopôle est un atout majeur de la politique de soutien au développement de la filière sciences de la vie qu'elle met en œuvre depuis 10 ans.

Centre d'excellence mondial en vaccin et diagnostic, Lyonbiopôle a pour but d'appréhender les maladies infectieuses humaines et les cancers viro-induits de façon globale, du diagnostic et de la prévention au traitement en intégrant les systèmes d'administrations originaux. Cette approche "intégrée" vise à élaborer un "bouclier sanitaire" allant de l'identification du virus à la protection des populations pour lutter contre les pandémies et proposer des approches diagnostiques, préventives et thérapeutiques innovantes.

Les membres fondateurs de Lyonbiopôle sont BioMérieux, Sanofi Pasteur, Merial, Becton Dickinson, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) avec la présence de petites et moyennes entreprises (PME) et start up innovantes comme Alizé Pharma et PX'Therapeutics.

Lyonbiopôle a été conçu comme une usine à projets multi partenariaux de R&D (projet de recherche et développement), outil d'interface et de rapprochements entre industriels et académiques. Depuis sa création en 2005, Lyonbiopôle a permis de labelliser 69 projets de R&D multi-partenariaux représentant un investissement global de 419 M€. 20 de ces projets ont été financés par l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre des appels à projets Fonds unique interministériel (FUI).

Par délibération du 11 mai 2009, le conseil de Communauté a approuvé le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de recherche et développement des 5 pôles de compétitivité qu'il soutient et a voté l'individualisation d'une autorisation de programme à hauteur de 4,5 M€ pour le pôle de compétitivité Lyonbiopôle.

Deux fois par an, les projets labellisés par le pôle font l'objet d'une sélection par l'Etat. Les projets retenus donnent lieu à une convention-cadre avec l'Etat dans laquelle chaque financeur définit son niveau d'intervention.

Trois nouveaux projets de R&D, labellisés par Lyonbiopôle et soumis dans le cadre du 10° appel à projets du Fonds unique interministériel, ont été retenus officiellement par l'Etat.

La Communauté urbaine de Lyon se positionne préférentiellement sur 2 d'entre eux : EMERFAB et FEMTOKINE.

Le projet EMERFAB

Le projet EMERFAB a pour objectif la mise en place et la validation réglementaire d'un modèle original et complet de développement et de production d'anticorps thérapeutiques et prophylactiques permettant de lutter contre le virus Crimean Congo Haemorrhagic Fever (CCHF). Ce virus est responsable des fièvres hémorragiques de Crimée-Congo. Il sévit en Afrique, en Europe de l'Est et Turquie où il représente, en l'absence de toute solution thérapeutique satisfaisante, un véritable enjeu de santé publique pour les personnes directement exposées, dont les personnels de santé. Ce projet s'inscrit dans les objectifs du pôle de mise en place d'un bouclier sanitaire grâce à une chaîne complète d'actions et d'acteurs, depuis la détection de l'infection jusqu'à son traitement, permettant une plus grande réactivité pour sécuriser les populations humaines face aux maladies infectieuses.

Le projet EMERFAB est porté par une PME lyonnaise nouvelle (la société Fab'entech : pilote du projet), en partenariat avec le laboratoire P4-Jean Mérieux/l'INSERM et avec le soutien d'un grand groupe de l'agglomération.

Retombées attendues pour les entreprises et le territoire :

- une contribution directe aux programmes publics de boucliers sanitaires mis en place au niveau régional par Lyonbiopôle, national et international dans le cadre de la préparation aux risques de pandémie, maladies émergentes et bioterrorisme,
- plusieurs emplois directement créés dans le cadre du projet au sein de la PME pilote (6 embauches dès 2010), et plus largement auprès de sous-traitants régionaux,
- un chiffre d'affaires incrémental à court terme pour la PME de 1 M€ dès 2012 pour atteindre 6 M€ en 2018, sans compter l'effet levier induit sur les autres produits,
- la création, à terme, par la PME d'un nouvel établissement pharmaceutique dans la Région Rhône-Alpes avec création, par la PME, d'un nouveau site industriel de haute technologie générateur d'emplois directs (estimés à terme à 50 emplois) et induits, à l'horizon de 5 ans, pour sécuriser un contrôle direct du savoir-faire de production,
- un effet de levier scientifique international pour le laboratoire P4-Jean Mérieux et l'INSERM, permettant d'attirer de nouvelles équipes scientifiques désireuses de travailler sur de nouveaux pathogènes pour développer une solution thérapeutique unique et ajustée.

Le budget total du projet est de 2,45 M€ sur 36 mois, dont 1,315 M€ financés par le FUI et les collectivités locales partenaires selon la répartition détaillée ci-dessous :

Partenaires	Localisation	Assiette (€)	Taux (%)	Subvention demandée	Fonds unique interministériel (FUI)	Communauté urbaine de Lyon
Fab'entech	Lyon (69)	1 450 000	45	652 500		652 500
Partenaire 2	Lyon (69)	450 000	25	112 500	112 500	
Laboratoire P4	Lyon (69)	550 000	100	550 000	550 000	
Total		2 450 000		1 315 000	662 500	652 500

Le projet FEMTOKINE

FEMTOKINE est un projet de R&D d'envergure visant à développer des outils permettant d'identifier et de valider des biomarqueurs immunologiques spécifiques de la maladie de Crohn (MC). La maladie de Crohn est une pathologie inflammatoire chronique du système digestif touchant plus 2 millions de personnes dont 70 000 en France, et pour laquelle il n'existe pas de marqueur non invasif d'évaluation de la sévérité de la maladie d'une part, et de l'efficacité et de la toxicité des traitements, d'autre part.

Le projet consiste à créer une banque d'échantillons à partir de patients atteints de la maladie de Crohn, puis à mesurer et valider un panel de biomarqueurs au moyen d'une plateforme protéomique ultra sensible unique en Europe.

Le projet FEMTOKINE rassemble une société de biotechnologies innovante lyonnaise (société Singulex, une PME reconnue dans le domaine de l'immunoanalyse, tout récemment implantée à Lyon avec le support de l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), une PME de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et une équipe clinique de haut niveau des Hospices civils de Lyon.

Retombées attendues pour les entreprises et le territoire :

- développement des connaissances et outils scientifiques autour de la maladie de Crohn,
- amélioration de la prise en charge des patients,
- création d'une plateforme d'analyse protéomique à haute sensibilité, unique en Europe, procurant un avantage compétitif significatif pour la région et pour les entités constituantes du projet,
- dépôt de brevets,
- production et vente de nouveaux tests *in vitro* et de prestations d'analyses pour des applications de recherche diagnostiques et théranostiques pour la maladie de Crohn, mais aussi pour les autres maladies inflammatoires,
- création d'emplois.

Le budget total du projet est de 2,166 M€ sur 36 mois, dont 1,265 M€ financés par le FUI et les collectivités locales partenaires selon la répartition détaillée ci-dessous :

Partenaires	Localisation	Assiette (en €)	Taux (en %)	Subvention demandée (en €)	Fonds unique interministériel (en €)	Commu- nauté urbaine de Lyon (en €)	Fonds européen de développe- ment régional (en €)	Région Rhône-Alpes (en €)
Partenaire 1	Oullins (69)	1 073 415	45	483 036				483 036
Partenaire 2	Pierre Bénite (69)	584 084	100	584 084	444 084		140 000	
Partenaire 3	Valbonne (06)	201 245	30	60 373	60 373			
Partenaire 4	Lyon (69)	306 887	45	138 099		138 099		
Total		2 165 631		1 265 592	504 457	138 099	140 000	483 036

Les modalités d'intervention de la Communauté urbaine de Lyon pour les projets EMERFAB et FEMTOKINE

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet EMERFAB en apportant une subvention de 652 500 € au profit de la PME Fab'entech, selon les modalités définies dans la convention-cadre faisant l'objet du présent rapport.

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet FEMTOKINE en apportant une subvention de 138 099 € au profit de la PME Singulex, selon les modalités définies dans la convention-cadre faisant l'objet du présent rapport.

La participation financière de la Communauté urbaine de Lyon fera l'objet d'une convention particulière avec le contractant pour chaque projet. Un comité de suivi animé par l'Etat sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement des projets ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le soutien au projet de recherche et développement EMERFAB pour un montant de 652 500 € ainsi que le soutien au projet de recherche et développement FEMTOKINE pour un montant de 138 099 €,

b) - la convention-cadre 2010 à passer entre l'Etat et les collectivités locales partenaires et l'engagement de l'Etat sur la période 2010-2013.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention-cadre.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n° 1556 le 11 mai 2009 pour la somme de 4 500 000 € en dépenses.

4° - Les dépenses d'investissement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 - compte 204 200 - fonction 90 - opération n° 1556.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.